

Secrétariat d'Etat à
l'Education Nationale et
à la Jeunesse

VICHY, le 26 Août 1941

Commissariat général à
l'Education Générale et aux
Sports

Le Commissaire Général à l'Education
Générale et aux Sports

3e Bureau - n° 1432/BGS V3

Objet : Rectification à la
circulaire 1349 BGS V3 du
4 Août 1941

à Monsieur le Directeur Régional de l'Education
Générale et des Sports

S/C de Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'erreur
de date qui s'est glissée dans la circulaire n° 1345/BGS V3 du
4 Août 1941 relative à l'activité extérieure des Professeurs et
Moniteurs d'Education Physique.

Au lieu de :

2°) par l'article 13 du décret du 10 Avril
1935 la circulaire du 21 Avril 1941.....

Lire :

..... par l'article 13 du décret du 16 avril 1933
..... la circulaire du 21 avril 1941.

P. Le Commissaire Général à l'Education
Générale et aux Sports
Le Directeur de l'Education Générale et Sportive

sig é : JJ. CHEVALLIER.

Copie transmise à Mesdames et à Messieurs les Chefs d'Établissements
comme suite à mon envoi du 30 Août 1941.

Besançon, le 10 Septembre 1941

L'Inspecteur d'Académie,